

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2021**

Le Conseil Municipal, réuni en visioconférence et en séance publique le 25 février 2021,

Délibération préalable :

- **Administration Générale**
2021-02-01 **Modalité d'organisation et de scrutin de la séance du Conseil Municipal**
APPROUVE les modalités d'organisation du conseil municipal réuni en période d'état d'urgence sanitaire
A LA MAJORITÉ

Conseil municipal précédent :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, sans observation.

Décisions :

Prend acte des décisions du Maire.

Délibérations :

- **Administration Générale**
2021-02-02 **Avis municipal sur le projet de pacte de cohérence métropolitain**
Avis **DÉFAVORABLE** sur la délibération de la Métropole relative au projet du pacte de cohérence métropolitain
A LA MAJORITÉ

- 2021-02-03** **Convention pour la mise en fourrière des véhicules**
DÉCIDE de choisir la société INGECAR/CTDA en qualité de délégataire de la fourrière automobile municipale.
DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer la convention et ses annexes pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter de la date de notification.
A L'UNANIMITÉ

- 2021-02-04** **Convention de mise à disposition du stand de tir du Club de Tir de l'Ouest**
VALIDE la convention de mise à disposition du stand de tir du Club de Tir de l'Ouest pour la Police Municipale de la ville de Francheville.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée d'un an renouvelable 1 fois
A LA MAJORITÉ

- 2021-02-05** **Fixation des tarifs cimetièrre**
APPROUVE la tarification cimetièrre telle que définie ci-dessous :
CONCESSIONS CIMETIERES

Durée	Concession pleine terre	Concession caveau
15 ans	208 €	231 €
30 ans	424 €	471 €

CAVURNES

Durée	Cavurne
15 ans	233 €
30 ans	471 €

COLUMBARIUM

Durée	Case	Porte (lors de l'achat d'une nouvelle case)
15 ans	233 €	275 €
30 ans	471 €	275 €

APPROUVE l'augmentation de 10 % de ces tarifs au 1^{er} janvier 2022, 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} janvier 2024

A LA MAJORITÉ

2021-02-06

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein du SIVU Gendarmerie

DÉCIDE de procéder au vote à scrutin secret pour désigner le délégué titulaire au sein du SIVU Gendarmerie

DÉCLARE Madame Sophie PAGNOUD, conseiller municipal, délégué titulaire au SIVU Gendarmerie

VALIDE l'ensemble des délégués représentant la commune de Francheville au sein du SIVU Gendarmerie comme suit :

Syndicat intercommunal	Nombre de délégués	Désignation des délégués
SIVU Gendarmerie	5 délégués 3 titulaires 2 suppléants	<u>Titulaires :</u> Michel RANTONNET Laurence MARCASSE Sophie PAGNOUD <u>Suppléants :</u> Pascal ARDILLY Michel GRESSOT

2021-02-07

Désignation du délégué à la défense

DÉCIDE de procéder au vote à scrutin secret pour désigner le délégué à la défense

DÉCLARE Madame Sophie PAGNOUD, conseiller municipal, délégué à la défense pour la commune de Francheville

2021-02-08

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein du SIVU Aquavert

DÉCIDE de procéder au vote à scrutin secret pour désigner le délégué suppléant au sein Syndicat Intercommunal « AQUAVERT, espace intercommunal »

DÉCLARE Monsieur Claude GOURRIER, conseiller municipal, délégué suppléant au Syndicat Intercommunal « AQUAVERT, espace intercommunal »

VALIDE l'ensemble des délégués représentant la commune de Francheville au sein du Syndicat Intercommunal « AQUAVERT, espace intercommunal » comme suit :

Syndicat intercommunal	Nombre de délégués	Désignation des délégués
Syndicat Intercommunal « AQUAVERT, espace intercommunal »	3 délégués 2 titulaires 1 suppléant	<u>Titulaires :</u> Michel RANTONNET Marc VINCENT <u>Suppléant :</u> Claude GOURRIER

- **Finances**

2021-02-09

Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

VOTE le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

A LA MAJORITÉ

- 2021-02-10** **Garantie d'emprunts accordée au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pour la restructuration du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale sis 65 Grande rue**
ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 107000,00 euros souscrit par l'Emprunteur Foyer Notre-Dame des Sans-Abri auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 115182 constitué de 1 ligne du prêt.
- Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
 - Ce Prêt constitué d'une Ligne du Prêt est destiné à financer la restructuration du centre d'hébergement et de réinsertion sociale sis 65 Grande rue à Francheville.
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
 - La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A L'UNANIMITÉ

- 2021-02-11** **Garantie d'emprunts accordée au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pour la création d'une pension de famille/résidence accueil au sein du site de la Chardonnière sis 65 Grande rue**
ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 292 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur Foyer Notre-Dame des Sans-Abri auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 115188 constitué de 1 ligne du prêt.
Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
Ce Prêt constitué d'une Lignes du Prêt est destiné à financer la création d'une pension de famille de 9 places et d'une résidence accueil de 9 places au 65 Grande rue à Francheville.
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A L'UNANIMITÉ

- 2021-02-12** **Garantie d'emprunts accordée à BATIGERE Rhône-Alpes pour 9 logements situés 10 rue de l'Eglise**
ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 713 293,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 115237 constitué de 5 lignes du prêt.
Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
Ce Prêt constitué de 5 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 9 logements situés 10 rue de l'Eglise à Francheville.
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A L'UNANIMITÉ

- **Ressources Humaines**

2021-02-13 Autorisation de recours au service civique

DÉCIDE de donner son accord à la mise en place du service civique volontaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'agrément, auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, jointe en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus sur le chapitre 012 du budget pour le versement d'une indemnité complémentaire légale correspondant à la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport

A L'UNANIMITÉ

- **Cadre de vie - Economie**

2021-02-14 Attribution de l'accord-cadre de prestation d'entretien des espaces verts et du parc sportif

AUTORISE Monsieur le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée aux Finances à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution et à l'exécution de l'accord-cadre.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices correspondants.

L'UNANIMITÉ

2021-02-15 Approbation de l'avenant n° 2 au marché relatif à la maintenance des installations techniques de chauffage et d'eau chaude sanitaire

AUTORISE Monsieur le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée aux Finances à signer l'avenant n° 2 au marché relatif à la maintenance des installations techniques de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 – Charges à caractère général.

A L'UNANIMITÉ

2021-02-16 Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé

APPROUVE l'adhésion au Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIGERLy sur les 4 niveaux de prestations possibles ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation ;

PRÉCISE que cette dépense sera inscrite au budget principal à l'article afférent

A L'UNANIMITÉ

2021-02-17 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz et de services associés

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLy dans les conditions essentielles décrites ci-avant ;

VALIDE la convention de constitution du groupement de commandes ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout avenant éventuellement nécessaire à l'exécution de ladite convention.

A L'UNANIMITÉ

2021-02-18 Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine
APPROUVE l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.
A L'UNANIMITÉ

- **Solidarité**

2021-02-19 Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : convention de prestation - médecin référent
VALIDE la convention de prestation du médecin référent pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la commune de Francheville
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents pour une durée d'un an renouvelable 2 fois
A L'UNANIMITÉ

Vœu de la commune :

Vœu de la commune de Francheville pour la poursuite des 3 projets de mobilité d'intérêt général METRO E + TER + TELECABINE

SOUTIEN ce vœu pour la poursuite des 3 projets Métro E-TER-Télécabine
A L'UNANIMITÉ

Communication au Conseil municipal :

Rapport d'activité 2019 SIGERLY



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. RANTONNET".

Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres Présents : M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR, M. GRESSOT, Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, M. ARDILLY, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, M. SADOT, M. VIOUX, Mme PRECLOUX, Mme BONDUELLE, M. VERNEY, Mme SERIS, M. LEGRAND, M. KRETZSCHMAR, MME DROMAIN, Mme HALLEZ, Mme LEBRUN, M. BAYET, M. BOISTARD, Mme PARIS.

Membres représentés : Mme BARBET, Mme SCHMITT

Membres absents :

